



REGLEMENT PLATEAU U13 A 8

Le Comité Directeur du District de Football du Calvados délègue à la Commission du Football Animation l'organisation et la gestion des plateaux de Football U13 à 8.

PARTICIPATION :

Les engagements sont obligatoires pour toutes les équipes de Foot à 8 participants aux plateaux du District du Calvados.

Un droit d'engagement est fixé par le Comité Directeur et directement débité du compte des clubs participants.

Les rencontres de football à 8 joueurs de catégorie U13 sont ouvertes aux joueurs titulaires d'une licence U12 et U13 ainsi qu'aux joueuses U12F et U14F (en mixité).

Chaque club a la possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe, dont 1 hors période.

3 joueurs U11 au maximum peuvent jouer en U13, s'ils ne présentent pas de contre-indication médicale sur la licence ou demande de licence

DEROULEMENT DES 2 PHASES DE LA SAISON :

Les matchs U13 à 8 se dérouleront en deux phases.

Cette épreuve se déroule en match simple, le classement des équipes étant établi par addition des points décomptés comme suit : Match gagné : Match nul : Match perdu : Match forfait ou pénalité : 3 points 1 point 0 point -1 point.

Brassage

Afin d'évaluer le niveau de jeux des équipes engagées, il sera effectué 2 journées de brassage, à la suite de quoi les équipes seront réparties du niveau 1 au niveau 4

Départemental 1 (D1)

Il se dispute en deux phases.

1ère phase d'Octobre à décembre :

Ce championnat est constitué d'un groupe de 6 équipes qui se rencontrent par match aller simple après les journées d'évaluation.

Accessions/Descentes :

A l'issue de la première phase exclusivement de niveau départemental, les trois équipes classées premières du groupe A accéderont au championnat de R2 U13 de LIGUE.

Dans le cas où une (ou plusieurs équipes) ne s'engagerait pas où ne pourrait accéder à ces championnats de Ligue par suite d'une disposition réglementaire, elle serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière celles étant susceptibles d'accéder.

	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
1 ^{er}	R2	D1A	D1A	D1B	D1B
2 ^{ème}	R2	D1A	D1A	D1D	D1D
3 ^{ème}	R2	D1A	D1A	D1D	D1D
4 ^{ème}	D1A	D1B	D1B	D1D	D1D
5 ^{ème}	D1A	D1B	D1B	D1D	D1D
6 ^{ème}	D1B	D1C	D1C	D2	D2

Les 3 premiers de la poule A montent en U13 R2 pour la seconde phase.

La D1A sera constituée par les équipes ayant terminées 4^{ème} et 5^{ème} de la poule A, ainsi que les 3 premiers des poules B et C.

La D1B sera constituée du dernier de la poule A, ainsi que les 4^{ème} et 5^{ème} des poules B et C et les premiers des poules D et E.

La D1C sera constituée des derniers des poules B et C, ainsi que les premiers des poules.

1ère phase de septembre à novembre :

Ces championnats sont constitués de n groupes de 6 équipes qui se rencontrent par match aller-simple.

Accessions :

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux premières places de chacun des groupes accéderont au championnat de Départemental supérieur. Dans le cas où l'une (ou plusieurs) de ces équipes ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder au championnat de Départemental supérieur par suite d'une disposition réglementaire, elle(s) serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière elle dans son groupe et étant susceptible d'accéder.

Descentes :

A l'issue de la première phase, seules les équipes classées dernières de chaque groupe de Départemental rétrograderont en Département inférieur.

2ème phase de février à juin :

Ce championnat est constitué de n groupes de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple. Il se compose des équipes dont le classement à l'issue de 1ère phase, les autorise à évoluer à ce même niveau et des équipes accédant de Départemental inférieur et des équipes reléguées de Départemental supérieur.

Ces groupes seront reconstitués par le Conseiller Technique Départemental ainsi que la commission animation

REGLES DE DETERMINATION DU CLASSEMENT DES CLUBS OCCUPANT LA MÊME PLACE DANS UN MÊME GROUPE RESPECTIF :

Pour toutes les compétitions se déroulant par match aller-simple, afin de départager les clubs ayant le même nombre de points dans un même groupe.

Il sera tenu compte dans l'ordre :

- a. En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, les clubs sont départagés d'après le goal-average calculé au quotient sur tous les matchs disputés par chacune d'elles.
- b. En cas d'égalité au goal-average général calculé au quotient, ils sont départagés au plus grand nombre de buts marqués.
- c. En cas d'égalité au plus grand nombre de buts marqués, est retenue l'équipe appelée à disputer le plus grand nombre de matches à l'extérieur, tel que figurant au calendrier initial
- d. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

REGLES DE DETERMINATION DU CLASSEMENT DES CLUBS OCCUPANT LA MÊME PLACE DANS LEURS GROUPE RESPECTIFS :

Afin de départager les équipes ayant le même classement dans des groupes différents d'une même division, et ainsi déterminer les équipes susceptibles de changer de division.

(Accession ou descente) tel que décrit dans les chapitres précédents, il sera retenu les critères suivants dans l'ordre défini ci-dessous :

Le principe retenu pour départager les clubs de groupes différents susceptibles d'accéder en division supérieure est de les classer selon le nombre de points obtenus lors des rencontres aller et retour les ayant opposés dans leur championnat aux 2 autres équipes classés de la 1ère à la 3ème place (en appliquant le barème régional).

Le principe retenu pour départager les clubs de groupes différents susceptibles de rétrograder en division inférieure est de les classer selon le nombre de points obtenus lors des rencontres aller et retour les ayant opposés dans leur championnat aux 2 autres équipes de groupe classées immédiatement avant elles (en appliquant le barème régional).

En Départemental 2, un club pourra faire évoluer 1 équipe dans chaque groupe différent.

En Départemental 3 et Départemental 4, un club pourra faire évoluer une ou plusieurs équipes dans des groupes différents.

S'agissant d'un championnat disputé par match aller-simple, en cas d'arrêté municipal, les rencontres seront inversées dans la mesure où le terrain du club adverse sera libre.

Sauf circonstance exceptionnelle et seulement sur décision du Comité de Direction, il sera toujours fait en sorte que chacun des groupes constituant ce championnat n'excède pas 8 équipes.

FORFAITS

Dans la mesure où une équipe déclare forfait, que cela soit en 1^{ère} ou 2^{ème} phase, les clubs seront pénalisés des sanctions financières et sportives prévues à l'annexe financière du D.C.F. et aux règlements en vigueur.

FEUILLES DE MATCH

1) La feuille de match sera proposée par le Club recevant dès le jour du dit match, rempli par les 2 équipes sur la FMI sous peine d'une amende de 50€.

Le dirigeant ou éducateur responsable de l'équipe sera susceptible d'être sanctionné en cas de joueur disputant le match sans licence ou en cas de falsification.

REGLES du FOOT à 8

Règles générales

1. Les joueurs (ses) autorisés (es) à participer sont :

Les U12, les U13, les U12 F, les U13 F, U14 F.

Les dispositions des Règlements Généraux de la L.F.N. s'appliquent dans leur intégralité, et notamment les prescriptions :

De l'article 120 pour la qualification des joueurs en cas de match remis ou à rejouer.

Des articles 140 & 144 pour le remplacement des joueurs.

De l'article 141 pour la vérification des licences et de l'identité des joueuses. De

l'article 141, 142 & 143 pour le dépôt des réserves.

De l'article 187.1 pour la formulation des réclamations.

2. Le port du protège-tibia est obligatoire.

3. Il est interdit de marquer directement sur l'engagement/coup d'envoi, et l'adversaire doit être à 6 mètres.

4. Il est également interdit au gardien de prendre le ballon à la main sur une passe en retrait volontaire d'un partenaire, sinon coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres.

Mur autorisé à 6 mètres.

Les touches :

Elles se font à la main (adversaire à 2 mètres).

Les coups francs

Ils sont directs ou indirects (selon les règles du football à 11), avec mur autorisé à 6 mètres.

Le penalty :

Il est tiré à 9 mètres.

Coup de pied de but :

Libre dans la zone virtuelle 6 m x 9 m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation).

Placement libre des joueurs (idem foot à 11).

Relance du gardien :

Relance à la main, pas de frappe de volée ou de demi-volée, sinon coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres.

Arbitrage :

Un arbitre central du club recevant.

Arbitres de touche effectués par un remplaçant de chaque équipe.

Hors-jeu :

A partir de la ligne médiane.

Le hors-jeu est jugé au départ du ballon, le receveur doit faire action de jeu.

Un joueur est en position de hors-jeu s'il est plus près de la ligne de but adverse que deux autres adversaires.

Il n'y a pas de hors-jeu sur une touche ni sur une sortie de but

Dimension du terrain :

Demi-terrain foot à 11.

Ballons :

Taille 4

Buts

6 x2m

Rotation :

Les matchs se joueront le samedi après-midi à 13h30 sauf accord entre clubs validés par la commission le mercredi minuit.

Journées Critérium : La durée des matchs en football libre en U13 est de 2x35mn

CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité de Direction du District.